



Les voyages sont à nouveau permis !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances, et vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

FORMALITÉS VOL ALLER – CAP-VERT*

Depuis le 15 septembre 2022, il n'est plus obligatoire, pour entrer sur le territoire capverdien ou pour circuler entre les îles, de présenter un certificat de vaccination contre la Covid-19, un certificat de rétablissement ou un document attestant la réalisation d'un test virologique ou antigénique avec résultat négatif.

FORMALITÉS VOL RETOUR*

Depuis le 1er août 2022, l'ensemble des restrictions sanitaires liées au Covid-19 pour le retour en France ont été suspendues. Il n'est plus nécessaire de présenter un certificat de vaccination ou un test, ni de remplir un formulaire « PLF ».

Passez de très belles vacances !

*Toutes ces informations sont données à titre indicatif et peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires.

¹ Toutes les informations concernant le schéma vaccinal complet sont disponibles sur ce site :

https://www.levoyaging.fr/article/coronavirus/#Definition_du_schema_vaccinal_complet

Date de la dernière mise à jour : 14/10/2022. TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages..

